



Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

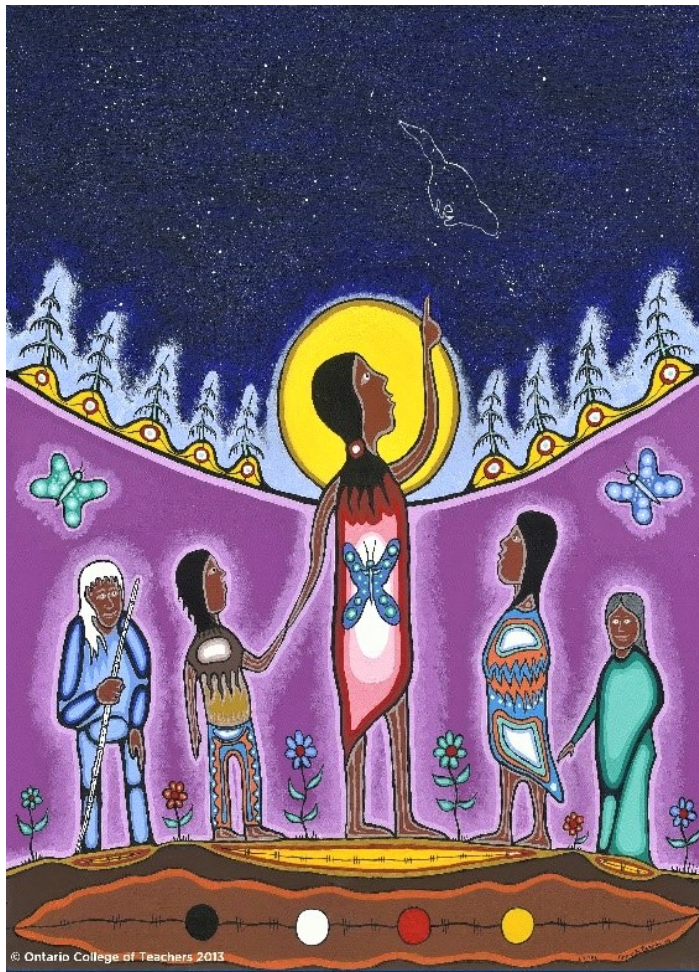
Fixer la norme
pour un enseignement
de qualité

Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Langues autochtones : Lunaapeew (lenape) [Fr] au cycle supérieur

(Auparavant sous le nom de qualification de base additionnelle [QBA] – mise à jour pour correspondre au Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner)

Annexe A – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Janvier 2021



This document is available in English under the title *Additional Qualification Course: Senior Division, Native Languages Lunaapeew (Lenape) [Eng]*.

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Langue et culture lenapes	2
3.	Caractéristiques des cours de lenape	2
4.	Contexte de l'élaboration et de la prestation du présent cours	3
5.	Contexte législatif	4
6.	Fondements de l'exercice professionnel	5
	Ressources pour la formation des enseignants	5
7.	Aperçu du cours	6
8.	Composantes du cours	7
	A. Nihtaatoow Connaissances	7
	B. Compétences et pratiques	8
	C. Lakehkiimeew, kwsaheew Curriculum, mesure et évaluation	9
	D. Ndawaapameew waak Kiishiiheew Recherche et développement	9
	E. Takwundemeewak Participation de la communauté	9
9.	Conception et pratiques pédagogiques	10
	Apprentissage expérientiel	11
10.	Mesure et évaluation des participants	12
	Annexe 1	16
	Annexe 2	18
	Annexe 3	19



Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Langues autochtones : Lunaapeew (lenape) [Fr] au cycle supérieur

1. Introduction

Les pédagogues qui obtiennent une note de passage au cours élaboré à partir du présent document reçoivent la qualification additionnelle *Langues autochtones : lenape au cycle supérieur*.

Le présent cours a été élaboré de façon collaborative avec le leadership des pédagogues et des membres de la communauté lenape. Les connaissances, les façons de savoir, la culture, la langue, les traditions et les perspectives lenapes sont honorées et célébrées tout au long du présent cours.

Tous les pédagogues qui répondent aux exigences énoncées dans le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner peuvent s'inscrire au présent cours, mais ceux qui s'y inscrivent ont un intérêt pour la matière visée ou en ont acquis une certaine expérience. Ils souhaitent améliorer leurs connaissances, compétences et pratiques, ainsi que la maîtrise de la langue, et les appliquer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes d'enseignement du lenape. L'apprentissage d'une autre langue appuie la réussite scolaire de l'apprenant et permet de maintenir l'école comme milieu accueillant et positif pour les apprenants du lenape.

La création d'expériences d'apprentissage positives et holistiques qui incarnent l'empathie, la diversité et l'équité est critique à la mise en œuvre du présent cours. L'objectif est de favoriser un apprentissage, une compréhension et une promotion approfondis de la langue lenape. Le présent cours doit soutenir l'amélioration des connaissances professionnelles, de la pratique éthique et du leadership, et contribuer au perfectionnement professionnel continu.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario reconnaît que, au sein des systèmes scolaires financés par la province ainsi que dans les écoles privées, indépendantes ou des Premières Nations, les pédagogues doivent explorer des idées et des questions qui s'appliquent à leur contexte ou à celui dans lequel ils peuvent être amenés à travailler.

La ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle *Langues autochtones : lenape au cycle supérieur* de l'annexe A fournit un cadre conceptuel visant à aider tant les fournisseurs que les instructeurs à élaborer le cours et à en faciliter la prestation. La communauté lenape doit participer au développement du cours.

Sa structure est conçue de façon à définir de manière fluide, holistique et intégrée les concepts clés de ce cours.

2. Langue et culture lenapes

Les efforts déployés pour comprendre et utiliser une deuxième langue permet à l'apprenant d'«atteindre» une compréhension plus approfondie de la culture. Les histoires, les légendes, les façons de savoir et les traditions s'entremêlent dans la langue lenape. Le peuple lenape a vécu les répercussions négatives de la dépossession, de l'oppression et de la marginalisation pendant plus de quatre siècles, y compris de nombreuses migrations, la pauvreté, la mauvaise santé, une perte importante de la langue, ainsi que les règles juridiques, sociales et morales qui se sont matérialisées sous les formes coercitives de la *Loi sur les Indiens*, des programmes fédéraux d'éducation et du contrôle fédéral sur l'appartenance aux bandes. Malgré cette longue histoire de colonisation, les communautés lenapes demeurent fières de leur culture et de leurs façons de savoir uniques. Grâce aux locuteurs de langue maternelle et de langue seconde actifs, tous les travaux élaborés pour le présent cours doivent faire participer des locuteurs du lenape afin de produire du matériel pertinent et d'assurer la prestation du cours de façon significative. Cette étape essentielle reconnaît et honore la communauté lenape, et donne confiance que le cours sera enseigné de la «bonne façon».

3. Caractéristiques des cours de lenape

Les cours élaborés à partir de la présente ligne directrice permettent aux pédagogues de comprendre les connaissances culturelles et théoriques qui guident la pédagogie, y compris la conception d'un cours menant à une qualification additionnelle en lenape. Voici les caractéristiques fondamentales des cours de lenape :

- le développement de ressources appuie les pédagogues, les apprenants et les fournisseurs de cours
- les pratiques culturelles et communautaires guident la langue associée; cette langue n'est donc pas perdue
- les apprenants et les leaders sont encouragés à utiliser activement la langue lenape à l'école et à la maison

- l'acquisition de compétences dans une langue seconde implique d'utiliser cette langue aussi souvent que possible
- l'apprentissage de la langue dure toute la vie
- les connaissances traditionnelles et l'apprentissage existent dans la langue et les apprenants éventuels du lenape sont immergés dans cet apprentissage
- l'appui, la compréhension et la différenciation des approches d'enseignement et d'apprentissage soutiennent l'apprentissage, la compréhension et la pratique
- l'enseignement de la langue et la création du matériel pédagogique doivent avoir lieu en partenariat avec les deux communautés lenapes
- le matériel d'apprentissage de la langue et les modèles de classe existants peuvent guider, en partenariat avec les deux communautés lenapes, l'élaboration d'un cours menant à une qualification additionnelle en lenape.

4. Contexte de l'élaboration et de la prestation du présent cours

Les enseignants du lenape doivent obtenir des qualifications additionnelles pour s'améliorer et atteindre un niveau élevé d'enseignement de la langue afin d'en faire profiter les apprenants et, en fin de compte, d'appuyer les efforts de la communauté dans le maintien du lenape en tant que langue maternelle de locuteurs qui la parlent couramment. Un cours menant à une qualification additionnelle doit servir de «passerelle» à ce processus d'acquisition de compétences et à la transformation de l'apprenant en locuteur de langue seconde actif. Le développement de cours supplémentaires avec l'appui de la communauté lenape sera nécessaire pour promouvoir un apprentissage la vie durant et des compétences dans la langue lenape. Ces cours doivent prendre la forme d'une immersion accrue dans la langue lenape ainsi que dans la culture et la tradition lenapes. Le lenape en tant que langue d'enseignement utilisée de façon cumulative dans des milieux appropriés maintiendra l'intérêt et la motivation des participants possédant une meilleure maîtrise de cette langue.

5. Contexte législatif

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante dans la province. Sa responsabilité relativement aux cours menant à une qualification additionnelle comprend les éléments suivants :

- établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie de la profession;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une qualification additionnelle, plus précisément :

Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.

Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, partie IV, paragraphe 24

Le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une qualification additionnelle, au cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école, à la qualification de directrice ou de directeur d'école, aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire et moyen et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une qualification additionnelle doit comporter au moins 125 heures, tel qu'approuvé par le registraire de l'Ordre. Les cours agréés menant à une qualification additionnelle reflètent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante*.

Les participantes et participants qui répondent aux exigences du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner peuvent suivre le présent cours.

La qualification additionnelle *Langues autochtones : lenape au cycle supérieur*, tel qu'énoncé dans l'annexe A du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, est inscrite sur le certificat de qualification et d'inscription des membres de l'Ordre ayant réussi le cours.

6. Fondements de l'exercice professionnel

Les *Fondements de l'exercice professionnel* communiquent une vision provinciale de ce que signifie «être pédagogue» en Ontario, laquelle constitue l'essence même du professionnalisme chez les pédagogues. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante (voir l'annexe 1) encadrent l'élaboration et la mise en œuvre du présent cours. Comme principes de pratique professionnelle, les neuf normes mettent l'accent sur le perfectionnement professionnel continu. De plus, ces normes sous-tendent le *Cadre de formation de la profession enseignante*, lequel exprime clairement les principes de l'apprentissage et présente une gamme d'options favorisant le perfectionnement professionnel.

L'amélioration continue du jugement professionnel acquis au fil des expériences, du questionnement et de la réflexion critique, est essentielle pour incarner les normes ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante* dans le présent cours et la pratique professionnelle.

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante servent de cadres de travail directeurs qui sous-tendent les connaissances, compétences et expériences professionnelles dont ont besoin les pédagogues pour enseigner de façon efficace dans un milieu qui favorise le respect, l'empathie, la confiance et l'intégrité.

Ressources pour la formation des enseignants

L'Ordre a développé des ressources qui appuient l'intégration efficace des normes aux cours menant à une qualification additionnelle. Elles présentent une variété de processus éducatifs basés sur le questionnement et la recherche qui visent l'intégration des normes à la pratique professionnelle. Vous pouvez les consulter sur le [site web de l'Ordre](#).

Ces ressources appuient le développement des connaissances professionnelles, du jugement et de l'efficacité par la praxie réflexive critique. On y présente des expériences vécues par des pédagogues de l'Ontario dans le but d'appuyer la formation des enseignants qui suivent des cours menant à une qualification additionnelle.

7. Aperçu du cours

Le présent cours enrichit les connaissances et élargit les compétences professionnelles des pédagogues en enseignement du lenape. Les participants à ce cours développeront une compréhension et des connaissances plus approfondies de l'histoire, des traditions, des cérémonies et du mode de vie lenapes, qui sont intrinsèquement liés au contexte de l'apprentissage de la langue lenape. Les pédagogues explorent des thèmes et des enjeux pertinents pour le contexte pédagogique dans lequel ils travaillent ou pourraient être amenés à travailler. Dans le cadre d'un cycle de révision souple, le cours pourrait être modifié pour refléter les besoins en évolution des pédagogues, des apprenants du lenape et de la communauté.

Les objectifs sous-jacents du présent cours incluent :

- connaître la façon dont les valeurs lenapes et les connaissances culturelles sont enchâssées dans le lenape
- améliorer les compétences et connaissances des pédagogues pour appuyer l'enseignement du lenape en salle de classe
- faire comprendre la vision et la philosophie qui appuient l'enseignement du lenape
- appliquer les méthodes d'enseignement culturellement adéquates pour l'apprentissage du lenape
- optimiser l'utilisation de la langue et des compétences en enseignement du lenape
- établir des liens avec les communautés lenapes pour travailler de concert à la promotion du lenape
- encourager la réflexion, la communication et la mise en pratique par les expériences utiles et concrètes
- faire preuve d'ouverture et être d'un abord facile pour les pédagogues qui possèdent des connaissances sur l'histoire et la culture lenapes, et qui souhaitent les intégrer à leur pratique pour enseigner le lenape de manière plus efficace.

La connaissance de la langue et de la culture lenapes peut être bénéfique pour l'apprentissage du participant. Les pédagogues qui s'inscrivent au présent cours ont l'occasion d'étendre leurs connaissances, compétences, principes et pratiques professionnels dans les aspects suivants du lenape :

- manifester une appréciation profonde de la langue lenape

- comprendre ce qui constituent des expériences linguistiques authentiques en lenape
- accroître la littératie en lenape (lecture et écriture)
- connaître l'histoire lenape
- explorer des occasions d'enseigner en lenape
- explorer et promouvoir des stratégies de revitalisation linguistique du lenape.

8. Composantes du cours

La conception, le contenu et la mise en œuvre de la ligne directrice du présent cours appuient les contextes pédagogiques et les principes culturels lenapes, ainsi que des pratiques efficaces en formation à l'enseignement. Le présent cours met l'accent sur le contenu suivant, qui est abordé par des processus holistiques, intégratifs et expérientiels. Ces processus doivent honorer et refléter les communautés lenapes.

A. Nihtahtow | Connaissances

- apprendre l'histoire particulière aux Lenapes, y compris les migrations, les traités, les leaders politiques et sociaux, et les contributions à l'histoire du Canada
- comprendre la perspective, la vision du monde et les façons de savoir traditionnelles lenapes
- examiner le système politique lenape, le système clanique et la société matrilineaire
- établir des liens entre l'apprentissage au XXI^e siècle et l'acquisition d'une langue seconde
- examiner des cérémonies traditionnelles et la religion lenapes
- explorer des histoires et des légendes qui font partie intégrante de la culture et de la langue lenapes
- apprendre auprès de personnes qui détiennent un savoir culturel et qui sont des locuteurs de langue maternelle lenape
- examiner les chansons, la danse et les instruments de musique lenapes
- connaître les protocoles pour travailler avec les aînés et les pédagogues traditionnels, et transmettre ces informations aux apprenants

- réfléchir aux informations obtenues dans le but d'entrer en contact avec des membres de la communauté, des aînés et des pédagogues traditionnels pour obtenir des clarifications
- réfléchir à la création d'un milieu permettant aux apprenants d'aborder les quatre besoins principaux de l'apprenant lenape.

B. Compétences et pratiques

- appliquer les principes théoriques nécessaires pour planifier et organiser un programme d'études de façon à échelonner les compétences linguistiques et le contenu sur tous les niveaux dans une école
- examiner et utiliser les connaissances théoriques pour comprendre la structure de la langue lenape afin de développer des leçons qui transmettrons des compétences linguistiques aux apprenants et de trouver les meilleures méthodes pour les enseigner
- appliquer des stratégies d'apprentissage différencié qui incorporent différentes méthodes permettant aux apprenants d'utiliser la langue (p. ex., réalisation de films, publicités à la radio)
- offrir la possibilité de lire et de prononcer les mots correctement à un niveau élémentaire en élargissant la connaissance du système d'écriture lenape
- utiliser la technologie pour améliorer l'acquisition de la langue et aborder les compétences d'apprentissage au XXI^e siècle
- explorer, mettre en pratique et promouvoir de fortes compétences dans la langue seconde
- explorer des stratégies d'enseignement et d'apprentissage qui appuient l'acquisition du lenape et du curriculum
- appliquer des stratégies d'enseignement holistiques pour appuyer l'apprentissage d'une langue seconde
- démontrer une pratique réflexive qui appuie le développement professionnel de l'enseignement et de l'apprentissage du lenape
- présenter des situations de la «vie réelle» afin d'utiliser et d'explorer la langue lenape
- présenter des situations dans lesquelles la langue peut être utilisée dans un «contexte concret» (p. ex., cuisiner, fabriquer des paniers)

- explorer des stratégies qui renforcent les compétences linguistiques pour exprimer des concepts avancés et hausser le niveau de maîtrise de la langue
- modeler diverses stratégies pédagogiques pour répondre aux besoins de tous les apprenants de lenape dans une salle de classe à multiples niveaux
- développer, partager et élargir ses connaissances des diverses ressources linguistiques pour améliorer ses connaissances professionnelles au profit de l'apprentissage.

C. Lakehkiimeew, kwsaheew | Curriculum, mesure et évaluation

- élaborer un programme d'éducation linguistique et culturelle qui énonce les types de connaissances que devraient acquérir les apprenants
- réfléchir aux pratiques de mesure, d'évaluation et d'autoévaluation en utilisant la grille d'évaluation des niveaux d'apprentissage des langues autochtones des programmes-cadres de l'Ontario de la 1^{re} à la 12^e année.

D. Ndawaapameew waak Kiishiiheew | Recherche et développement

- examiner de façon critique nos pratiques passées et actuelles, ainsi que la façon dont nos pratiques évoluent
- faire participer les pédagogues et les experts dont la langue maternelle est une langue autochtone pour guider la recherche et les méthodes pédagogiques
- explorer et mettre en œuvre de façon continue la recherche et la pédagogie dans la pratique de l'enseignement de la langue
- rechercher des occasions de perfectionnement professionnel et des conférences, tout en démontrant un intérêt pour le maintien d'un programme linguistique efficace avec le soutien des pairs et des collègues
- faire participer activement la communauté à la compréhension de la langue et au développement de néologismes.

E. Takwundemeewak | Participation de la communauté

- explorer des stratégies pour collaborer avec les membres de la communauté lenape suivants : parents, grands-parents lenapes, familles élargies lenapes, personnes détenant un savoir culturel lenape, pédagogues de langue, personnel scolaire et chercheurs

- appuyer les initiatives de la communauté lenape pour le développement professionnel de la langue
- faire participer, conjointement avec la communauté lenape, les locuteurs du lenape afin d'appuyer le perfectionnement professionnel continu des pédagogues de lenape
- concevoir et offrir le présent cours en utilisant les ressources pédagogiques et humaines à l'échelle locale pour répondre aux besoins particuliers de la communauté
- établir et promouvoir des conversations significatives concernant les stratégies de développement du lenape déterminées par les communautés lenapes (p. ex., Comment pouvons-nous faire participer les gardiens du savoir lenapes? Quel est le protocole des cérémonies?).

9. Conception et pratiques pédagogiques

La conception et les pratiques pédagogiques (schéma n° 1) du présent cours reflètent les théories d'apprentissage chez les adultes, les processus andragogiques efficaces et les méthodes d'apprentissage expérientielles qui favorisent la réflexion, le dialogue et le questionnement critiques.

Les participantes et participants collaborent avec les instructrices et instructeurs du cours dans le but d'élaborer les recherches et les expériences d'apprentissage, les processus d'intégration holistique, ainsi que les méthodes de mesure et d'évaluation utilisées dans le cours.

Pour la mise en œuvre de ce cours, les instructeurs **facilitent** les processus andragogiques pertinents et pratiques qui permettent aux participants de vivre des expériences d'apprentissage basées sur le questionnement, en rapport à la conception, à la planification, à l'enseignement, à la pédagogie, à la mise en œuvre, ainsi qu'à la mesure et à l'évaluation du programme. Parmi les processus andragogiques, notons : l'apprentissage expérientiel, les jeux de rôle, les simulations, la rédaction d'un journal de bord, l'autogestion de projets, l'enseignement individualisé, l'interaction en petits groupes, le dialogue, la recherche-action, le questionnement, la documentation pédagogique, l'apprentissage collaboratif, la narration, les méthodes de cas et la praxie réflexive critique.

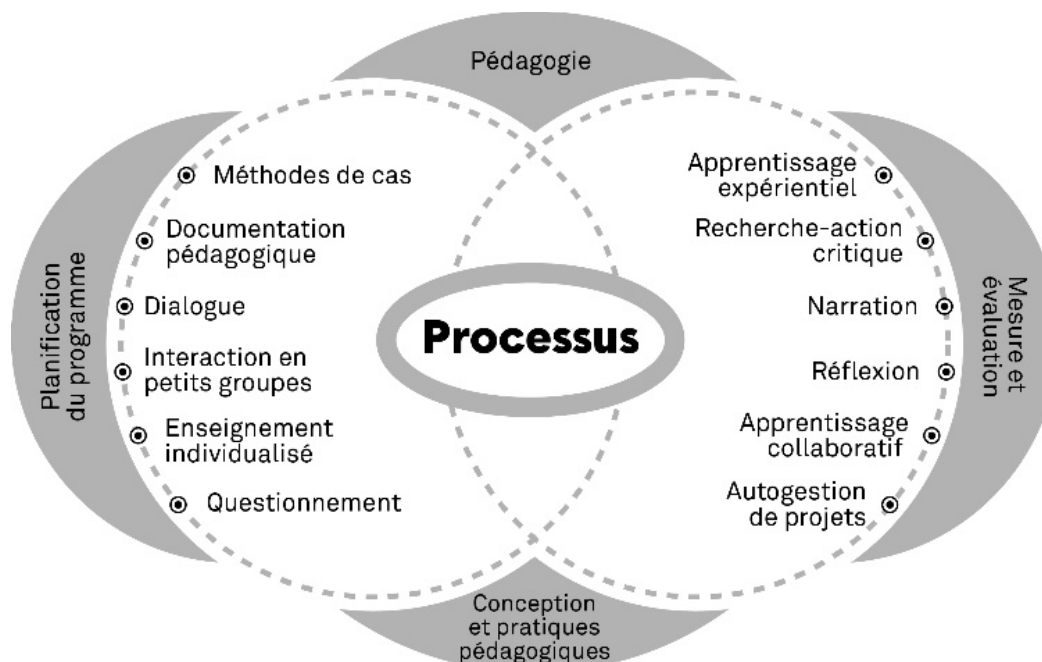


Schéma n° 1 : Processus pédagogiques

Les instructeurs du cours **incarnent** les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, respectent les principes de l'éducation des adultes et l'expérience des participants, reconnaissent leurs acquis, adoptent des pratiques culturellement inclusives et répondent aux questions, intérêts et besoins particuliers. Il importe également que les participants aient l'occasion de créer des réseaux de soutien, de recevoir la rétroaction de leurs pairs et de l'instructeur, et de communiquer à leurs collègues le résultat de leur apprentissage. Il faut aussi leur donner l'occasion de faire des lectures professionnelles, de réfléchir, de discuter et de s'exprimer.

L'enseignement des instructeurs **reflète** la conception universelle, la différenciation pédagogique, les pratiques d'évaluation et le questionnement critique qui peuvent être reproduits ou adaptés dans diverses situations en classe.

Apprentissage expérientiel

Les participants auront l'occasion de prendre part à des activités d'apprentissage expérientiel qui se rapportent aux principaux concepts et aspects du cours menant à la qualification additionnelle *Langues autochtones : lenape au cycle supérieur* déterminés en collaboration avec l'instructeur. L'objectif de ces activités est de faciliter la mise en œuvre et l'intégration de la théorie à la pratique dans un contexte réel d'enseignement

et d'apprentissage. De plus, les participants analyseront et réfléchiront de façon critique à leur participation durant des occasions d'apprentissage et de questionnement expérientiel dans le présent cours.

L'apprentissage expérientiel et le questionnement critique permettront d'enrichir et de perfectionner le jugement professionnel, les connaissances, les compétences, l'efficacité et les pratiques pédagogiques des participants.

Les ressources de l'Ordre sur les normes de la profession facilitent l'apprentissage expérientiel au moyen de divers processus de questionnement professionnel. Vous pouvez les consulter sur le [site web de l'Ordre](#).

10. Mesure et évaluation des participants

Au début du cours, les participantes et participants collaborent, avec les instrutrices et instructeurs du cours, à l'élaboration des questions et des expériences d'apprentissage ainsi que des méthodes de mesure et d'évaluation qui seront utilisées. Les instructeurs communiqueront régulièrement avec les participants, tout au long du cours, pour leur transmettre des observations significatives sur leur rendement.

L'évaluation des participants suit une approche équilibrée comprenant la combinaison d'une évaluation personnelle, mutuelle et par les pairs (instructeur et participant), ainsi qu'une évaluation par l'instructeur. Les stratégies de mesure et d'évaluation reflètent des pratiques efficaces et collaboratives basées sur le questionnement. On a recours à diverses approches pour permettre aux participants de démontrer leur apprentissage lié aux questionnements dans le cours. Des possibilités de mesures et d'évaluations formatives et sommatives font également partie du cours.

Il importe pour les participants inscrits à un cours menant à une qualification additionnelle de pouvoir effectuer des recherches pertinentes et utiles. Les travaux, les artéfacts et les projets lui permettent de relier la théorie et la pratique. Les travaux doivent également permettre aux pédagogues de faire des choix et d'effectuer des recherches personnelles dans un cadre souple.

Les processus d'apprentissage facilitent une exploration approfondie des concepts et questionnements. Ces processus se déroulent tout au long du cours et reflètent la pensée critique et la réflexion des participants au fur et à mesure qu'ils acquièrent des connaissances et développent des compétences.

Les pratiques d'évaluation favoriseront également un questionnement critique plus approfondi grâce aux divers processus employés durant le cours. Ces processus d'évaluation basés sur le questionnement donnent l'occasion aux participants d'illustrer leur niveau de connaissances professionnelles et pédagogiques, de compétences, de pratiques éthiques et de leadership en enseignement.

On recommande aussi d'inclure une expérience culminante. Cette synthèse de l'expérience reflètera les connaissances approfondies et la compréhension qui découlent du présent cours. Elle comprendra également les réflexions critiques du participant et une analyse de son apprentissage sur une certaine période.

Les processus suivants visent à orienter les pratiques d'évaluation dans le cadre du présent cours; en outre, ils reflètent l'apprentissage expérientiel et les pédagogies critiques. Cette liste n'est pas exhaustive.

- | | |
|--|---|
| <p>a) Leadership pédagogique :
Cocréer, concevoir et évaluer de façon critique des occasions d'apprentissage culturellement inclusives qui incorporent la voix et le point de vue, les forces, les intérêts et les besoins des participantes et participants. Les occasions d'apprentissage tiendront compte de diverses technologies et ressources et reflèteront le curriculum du ministère de l'Éducation.</p> | <p>c) Réflexion critique : Analyser de façon critique les enjeux en éducation qui se rapportent au présent cours au moyen de recherches spécialisées utilisant divers supports (p. ex., narrations, documentation manuscrite, images ou graphiques).</p> |
| <p>b) Documentation pédagogique :
Rassembler des notes concrètes (p. ex., notes manuscrites, photos, vidéos, enregistrements audios, artefacts, dossiers sur l'apprentissage) afin de permettre aux pédagogues, aux familles, aux personnes chargées de la garde des enfants, aux tuteurs et tuteurs ainsi qu'aux apprenants de réfléchir au processus d'apprentissage, d'en discuter et de l'interpréter.</p> | <p>d) Recherche-action critique :
Participer à de la recherche-action individuelle ou collaborative fondée sur l'exploration critique de diverses approches de la recherche-action.</p> |
| | <p>e) Étude de cas : Réfléchir de façon critique et se renseigner sur la pratique professionnelle par la rédaction ou la discussion de cas.</p> |
| | <p>f) Plan de transition : Réfléchir de façon critique au plan de transition d'un apprenant, l'analyser et formuler des recommandations pour l'améliorer.</p> |

- g) **Analyse narrative** : Analyser de façon collaborative et critique des narrations sur l'enseignement et l'apprentissage sous divers angles (p. ex., identité professionnelle, efficacité professionnelle, leadership éthique, pédagogies critiques) au moyen de procédés narratifs, comme la rédaction ou la discussion sur des récits.
- h) **Portfolio pédagogique** : Monter un portfolio professionnel qui analyse de façon critique les philosophies de l'enseignement et de l'apprentissage, les suppositions ainsi que les pratiques et les pédagogies conçues pour créer des milieux d'apprentissage éthiques et fondés sur des principes démocratiques.
- i) **Expérience d'apprentissage novatrice** : Concevoir et faciliter une expérience d'apprentissage engageante et novatrice qui reflète la différenciation pédagogique, la conception universelle et la démarche par étapes.
- j) **Élaboration d'activités intéressantes et stimulantes** : Développer des activités qui appuient les apprenants du lenape et qui soulignent la différenciation pédagogique, les mesures d'évaluation et la conception universelle (p. ex., chansons, situations de la vie réelle).
- k) **Défense des intérêts de la communauté** : Promouvoir les conversations communautaires sur les actions liées à la revitalisation linguistique pour répondre aux besoins identifiés (p. ex., Comment faire participer les aînés?)
- l) **Leadership communautaire** : Soutenir un établissement d'enseignement local, les établissements de formation à l'enseignement, ainsi que les cours menant à une qualification additionnelle conçus et offerts dans la collectivité.
- m) **Collaboration communautaire** : Concevoir et donner un cours menant à une qualification additionnelle par l'entremise d'un fournisseur local afin de recruter des instructeurs, des personnes-ressources et des participants, et de répondre aux besoins particuliers de la communauté (p. ex, organiser un cours sous forme de camp linguistique en été avec activités d'immersion pour les apprenants).
- n) **Recherche communautaire** : Explorer des stratégies de collaboration avec les membres de la communauté lenape suivants : parents, grands-parents, membres de la famille élargie, personnes ayant des connaissances culturelles, professeurs de langues, personnel et chercheurs.

- o) **Plan de partenariat** : Concevoir un plan exhaustif visant à établir des partenariats collaboratifs entre les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs ainsi que l'école et les communautés environnantes dans le but de faciliter l'apprentissage, l'épanouissement et le bien-être.
- p) **Élaboration d'un P.E.I.** : Élaborer un P.E.I. en collaboration avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les apprenants et l'équipe-école.
- q) **Narration visuelle** : Créer une narration visuelle (p. ex., récit numérique) à l'appui de l'identité professionnelle collective de la profession enseignante, laquelle fait progresser les connaissances professionnelles et la pédagogie.

Annexe 1

Normes de déontologie de la profession enseignante

Les normes de déontologie de la profession enseignante fournissent une vue d'ensemble de la pratique professionnelle. L'engagement envers les élèves et leur apprentissage occupe une place fondamentale dans une profession enseignante solide et efficace. Conscients que leur position privilégiée leur confère la confiance des autres, les membres de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario assument ouvertement leurs responsabilités envers les élèves, les parents, les tutrices et tuteurs, les collègues, les partenaires en éducation et autres professionnels ainsi que le public. Ils prennent aussi leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement.

Raisons d'être des normes de déontologie de la profession :

- inspirer aux membres la fierté de la profession enseignante et faire en sorte qu'ils soient dignes et qu'ils respectent ces valeurs
- reconnaître l'engagement et les responsabilités éthiques inhérentes à la profession enseignante
- conduire les membres à agir et à prendre des décisions de manière éthique
- promouvoir la confiance du public vis-à-vis de la profession enseignante.

Normes de déontologie de la profession enseignante :

Empathie :

Le concept d'*empathie* comprend la compassion, l'acceptation, l'intérêt et le discernement nécessaires à l'épanouissement des élèves. Dans l'exercice de leur profession, les membres expriment leur engagement envers le bien-être et l'apprentissage des élèves par l'influence positive, le discernement professionnel et le souci de l'autre.

Confiance :

Le concept de *confiance* incarne l'objectivité, l'ouverture d'esprit et l'honnêteté. Les relations professionnelles des membres avec les élèves, les collègues, les parents, les tutrices et tuteurs ainsi que le public reposent sur la confiance.

Respect :

La confiance et l'objectivité sont intrinsèques au concept de *respect*. Les membres honorent la dignité humaine, le bien-être affectif et le développement cognitif. La façon dont ils exercent leur profession reflète le respect des valeurs

spirituelles et culturelles, de la justice sociale, de la confidentialité, de la liberté, de la démocratie et de l'environnement.

Intégrité :

Le concept d'*intégrité* comprend l'honnêteté, la fiabilité et la conduite morale. Une réflexion continue aide les membres à agir avec intégrité dans toutes leurs activités et leurs responsabilités professionnelles.



Normes d'exercice de la profession enseignante

Les normes d'exercice de la profession enseignante fournissent un cadre pour décrire les connaissances, les compétences et les valeurs propres à la profession enseignante en Ontario. Elles expriment les objectifs et les aspirations de la profession, tout en communiquant une vision commune du professionnalisme qui oriente les pratiques quotidiennes des membres.

Raisons d'être des normes d'exercice de la profession :

- exposer une vision collective de la profession enseignante
- discerner les valeurs, les connaissances et les compétences propres à la profession enseignante
- orienter le jugement professionnel et les actions des membres
- promouvoir un langage commun pour favoriser une compréhension de ce que signifie être membre de la profession enseignante.

Normes d'exercice de la profession enseignante :

Engagement envers les élèves et leur apprentissage :

Les membres se soucient de leurs élèves et font preuve d'engagement envers eux. Ils les traitent équitablement et respectueusement et sont sensibles aux facteurs qui influencent l'apprentissage de chaque élève. Les membres encouragent les élèves à devenir des citoyennes et citoyens actifs de la société canadienne.

Connaissances professionnelles :

Les membres de l'Ordre visent à tenir à jour leurs connaissances professionnelles et saisissent les liens qui existent entre ces connaissances et l'exercice de leur profession. Ils comprennent les enjeux liés au développement des élèves, aux théories de l'apprentissage, à la pédagogie, aux programmes-cadres, à l'éthique, à la recherche en éducation, ainsi qu'aux politiques et aux lois pertinentes. Les membres y réfléchissent et en tiennent compte dans leurs décisions.

Pratique professionnelle :

Les membres de l'Ordre s'appuient sur leurs connaissances et expériences professionnelles pour diriger les élèves dans leur apprentissage. Ils ont recours à la pédagogie, aux méthodes d'évaluation, à des ressources et à la technologie pour planifier leurs cours et répondre aux besoins particuliers des élèves et des communautés d'apprentissage. Les membres peaufinent leur pratique professionnelle et cherchent constamment à l'améliorer par le questionnement, le dialogue et la réflexion.

Leadership dans les communautés d'apprentissage :

Les membres encouragent la création de communautés d'apprentissage dans un milieu sécuritaire où règnent collaboration et appui, et y participent. Ils reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe et assument le rôle de leader afin de favoriser la réussite des élèves. Les membres respectent les normes de déontologie au sein de ces communautés d'apprentissage et les mettent en pratique.

Perfectionnement professionnel continu :

Les membres savent que le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante d'une pratique efficace et influence l'apprentissage des élèves. Les connaissances, l'expérience, les recherches et la collaboration nourrissent la pratique professionnelle et pavent la voie de l'apprentissage autonome.



Annexe 2

Texte de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO): Schéma numéro 1: Processus pédagogiques de la page 13 de ce PDF

Le schéma numéro 1 est une représentation graphique des processus pédagogiques andragogiques possibles mis en œuvre dans les cours menant à des qualifications additionnelles. Au centre se trouve un diagramme de Venn. Dans la partie droite du diagramme de Venn, les candidats sont invités à explorer l'utilisation de l'apprentissage expérientiel, de la recherche-action critique, de la narration, de la réflexion, de l'apprentissage collaboratif et de l'autogestion de projets. Dans la partie gauche du diagramme de Venn, les candidats sont invités à explorer l'utilisation des méthodes de cas, de la documentation pédagogique, du dialogue, de l'enseignement individualisé, de l'interaction en petits groupes et du questionnement. Ces expériences d'apprentissage basées sur le questionnement s'interconnectent au centre pour former une multiplicité de processus à facettes multiples qui peuvent améliorer la pratique professionnelle. Les expériences d'apprentissage basées sur le questionnement décrites dans le diagramme de Venn sont liées aux quatre domaines suivants : La pédagogie, la mesure et l'évaluation, la conception et les pratiques pédagogiques et la planification du programme, qui forment un cercle extérieur autour du diagramme de Venn.

Annexe 3

Ressources fondées sur les normes de l'Ordre

Les ressources suivantes fondées sur les normes facilitent l'apprentissage par le questionnement professionnel. Elles sont disponibles sur le site [web de l'Ordre](#).

ALLARD, C.C., Goldblatt, P.F., Kemball, J.I., Kendrick, S.A., Millen, K.J., et Smith, D. «Becoming a reflective community of practice», *Reflective Practice*, vol. 8, n° 3, 2007, p. 299-314.

CHERUBINI, L., Kitchen, J., Goldblatt, P., et Smith, D. «Broadening landscapes and affirming professional capacity: A metacognitive approach to teacher induction». *The Professional Educator*, vol. 35, n° 1, 2011, p. 1-15.

CHERUBINI, L., Smith, D., Goldblatt, P.F., Engemann, J., et Kitchen, J. *Apprendre à partir de l'expérience : Appuyer les pédagogues débutants et les mentors* [trousse de ressources], Toronto, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2008.

CIUFFETELLI PARKER, D., Smith, D., et Goldblatt, P. «Teacher education partnerships: Integration of case studies within an initial teacher education program», *Brock Education*, vol. 18, n° 2, 2009, p. 96-113.

GOLDBLATT, P.F., et Smith, D. «Illuminating and facilitating professional knowledge through casework», *European Journal of Teacher Education*, vol. 27, n° 3, p. 334-354.

GOLDBLATT, P.F., et Smith, D. (s. la dir.). *Cases for teacher development: Preparing for the classroom*. Thousand Oaks, CA, Sage Publications, Inc., 2005.

KILLORAN, I., Zaretsky, H., Jordan, A., Smith, D., Allard, C., et Moloney, J. «Supporting teachers to work with children with exceptionalities», *Canadian Journal of Education*, vol. 36, n° 1, 2013, p. 240-270.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Mise en pratique des normes par la recherche professionnelle* [trousse de ressources], Toronto, 2003.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante* [affiche], à oeeo.ca/resources/categories/professional-standards-and-designation, Toronto, 2006.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Vivre les normes au quotidien* [trousse de ressources], Toronto, 2008.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Apprendre à partir de l'expérience : Appuyer les pédagogues débutants et les mentors* [trousse de ressources], Toronto, 2009.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Les voix de la sagesse : Apprendre des aînés* [Vidéo en ligne], Toronto, 2010. Repéré au https://www.youtube.com/watch?v=AbxCtmteQ-U&feature=emb_logo

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Outil de perfectionnement professionnel axé sur l'autoréflexion*, Toronto, 2010.

- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO et Ordre des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. *Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Dimensions éthiques de la pratique professionnelle*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer la déontologie dans les relations professionnelles*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Gardiens du savoir – Guide de discussion*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Cadre de formation de la profession enseignante*, Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Fondements de l'exercice professionnel*, Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti* [vidéo en ligne], Repéré au www.youtube.com/watch?v=XPM8WEPJU9Q, Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester son empathie pour les enfants anishinaabe* [vidéo], Repéré au www.youtube.com/watch?v=edbR-KnCwv8, Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Consolider la vision : Discours critique sur les normes de déontologie de la profession enseignante*, Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [affiches], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [guide de discussion], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes d'exercice de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [affiches], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes d'exercice de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [guide de discussion], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti* [guide de discussion], Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les pratiques de leadership par les études de cas*, Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Vision de l'apprenant et du pédagogue selon la culture anishinaabe», [Affiche], Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Explorer les pratiques éthiques : Conscience écologique et écojustice», [Affiches], Toronto, 2020.

- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Explorer les pratiques éthiques : Conscience écologique et écojustice», [Cartes-ressources], Toronto, 2020.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Une représentation rotinonhsyón:nie des Normes de déontologie de la profession enseignante*, Toronto, 2020.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Vision de l'apprenant et du pédagogue», [Affiche], Toronto, 2020.
- SMITH, D. «Developing leaders using case inquiry», *Scholar-Practitioner Quarterly*, vol. 4, n° 2, 2010, p. 105-123.
- SMITH, D. «Supporting new teacher development using narrative based professional learning», *Reflective Practice*, vol. 13, n° 1, 2012, p. 149-165.
- SMITH, D. «Teaching and learning through e-learning: A new additional qualification course for the teaching profession». Barbour, M. (s. la dir.). *State of the nation: K-12 online learning in Canada*. Open School BC, Victoria (Colombie-Britannique), 2012.
- SMITH, D. «A dialogic construction of ethical standards for the teaching profession», *Issues in Teacher Education*, 2013, p. 49-62.
- SMITH, D. «The power of collective narratives to inform public policy: Re-conceptualizing a Principal's Qualification Program», *International Journal of Leadership in Education*, vol. 16, n° 3, 2013, p. 349-366.
- SMITH, D. «Fostering collective ethical capacity with the teaching profession», *Journal of Academic Ethics*, vol. 12, n° 4, 2014, p. 271-286.
- SMITH, D. «Exploring inter-professional collaboration and ethical practice: A story of emancipatory professional learning», *Reflective Practice: International and Multidisciplinary Perspectives*, vol. 16, n° 5, 2015, p. 652-676. DOI : 10.1080/14623943.2015.1071246.
- SMITH, D. «Exploring leadership development with supervisory officers through case inquiry», *Reflective Practice*, vol. 16, n° 4, 2015, p. 559-574.
- SMITH, D. «Pedagogies for teacher education policy development in Canada: Democratic dialogue in international teacher education: Promising pedagogies, Part C», *Advances in Research on Teaching*, 22C, Emerald Group Publishing Limited, 2015, p. 253-279. DOI : 10.1108/S1479-368720150000022012.
- SMITH, D., Allard, C., Flett, J., Debassige, D., Maracle, B., Freeman, K., et Roy, S. (sous presse). *Nourishing the teaching spirit: Collaborative development of indigenous teacher education additional qualification course guidelines*.
- SMITH, D., et Goldblatt, P.F. (s. la dir.). *Guide de ressources pédagogiques*, Toronto, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2006.
- SMITH, D., et Goldblatt, P.F. (s. la dir.). *Exploring leadership and ethical practice through professional inquiry*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.
- SMITH, D., Kelly, D., et Allard, C. «Dialogic spaces: A critical policy development perspective of educational leadership qualifications», *International Journal of Leadership in Education*, vol. 20, n° 4, p. 393-415. DOI: 10.1080/13603124.2015.1116608.

SMITH, D., et Qua-Hansen, J. «Democratic dialogue as a process to inform public policy: Re-conceptualizing a supervisory officer's qualification program», *International Journal of Education Policy and Leadership*, vol. 10, n° 1, 2015, p. 1-32.



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

Fixer la norme
pour un enseignement
de qualité

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Télécopieur : 416-961-8822
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
info@oeeo.ca
oeeo.ca



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/pifr](https://www.pinterest.com/oct-oeeo.ca/pifr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://www.twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/yt](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/yt)



[oct-oeeo.ca/igfr](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/igfr)



[oct-oeeo.ca/li](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/li)